



COMMUNE DE SUNDHOUSE

DECISION DU MAIRE

N°02/2024

Nature : commande publique

Marché 2024/1 : Réaménagement du parking et des abords de la salle polyvalente à Sundhouse

Attribution lot 2 : Réseaux secs

Le Maire de la Commune de Sundhouse,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,
- Vu** le Code la Commande Publique et notamment les articles R2185-1 et 2,
- Vu** la délibération du 23.06.2020 n°4K, du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique,
- Vu** la consultation effectuée en vue du réaménagement du parking et des abords de la salle polyvalente à Sundhouse,

Considérant qu'à l'issue de la période de consultation du lot 2, 4 offres ont été réceptionnées,

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse, l'offre numéro 4, l'entreprise SOGECA SARL, a remporté le lot 2, avec une note de 86/100, au regard des critères définis dans le règlement de consultation.

DÉCIDE

Article 1 : de retenir la proposition de l'entreprise SOGECA SARL, de HERRLISHEIM, 4 rue du Ried, pour le lot 2 « Réseaux secs » du marché public « Réaménagement du parking et des abords de la salle polyvalente » pour un montant 128 512,50 € HT soit 154 215,00 € TTC.

Article 2 : la dépense est inscrite au Budget communal.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Sundhouse, le 06 mai 2024.

Le Maire

Mathieu KLOTZ

